

Question orale de Caroline Cassart, Députée,  
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,  
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant  
**La liaison Tihange-Strée-Tinlot**

Monsieur le Ministre,

La liaison Tihange-Strée-Tinlot, projet ambitieux pour le Condroz liégeois et l'arrondissement de Huy-Waremme a déjà fait couler beaucoup d'encre.

Pour rappel, reliant l'autoroute E42 et la route du Condroz (N63) en traversant la vallée de la Meuse (N90), la liaison Tihange-Strée-Tinlot (N684) constituera un accès sécurisé à la Meuse, notamment pour le trafic de transit. Elle doit permettre de résoudre d'importants problèmes de trafic local et d'insécurité, dont la traversée de Strée, l'accès à Huy par le Long Thier ou par la vallée du Hoyoux.

Actuellement, il semblerait que la phase 2 soit en cours de finalisation. Monsieur le Ministre peut-il me confirmer cela et m'expliquer les raisons de cet important retard? Qu'en est-il de la phase 3 et des expropriations nécessaires à la réalisation de celle-ci? Sont-elles terminées?

Monsieur le Ministre peut-il me communiquer le calendrier global de ces travaux? Des contacts ont-ils été pris avec les communes de Huy et de Modave? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il?

Je vous remercie.

## Réponse du ministre Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité

Madame la Députée, ce projet traverse par ailleurs, en dehors de tout ce que vous avez déjà dit, des zones suivies de près par le Service public de Wallonie agriculture, ressources naturelles et environnement. Il est composé de quatre phases : la première, qui a été réalisée depuis quelques années ; la seconde qui est en travaux ; et les deux dernières phases qui permettent l'achèvement de la liaison.

La phase 2 du projet touche à sa fin. Le retard est dû à des situations imprévisibles rencontrées sur le chantier et auxquelles des solutions compatibles à la meilleure préservation de l'environnement ont été mises en œuvre. Je citerai quelques exemples de réalisation comme des actes de sauvegarde d'espèces protégées qui ont été réalisés en cours de chantier, en collaboration entre le Service public de Wallonie mobilité et infrastructures et l'ARNE – création de mares à têtards, isolation d'un ruisseau du risque de coulées de boues par des bottes de foin, entre autres.

Les sols fortement compressibles en raison de la présence d'une nappe phréatique affleurante au fond du coffre initial, les zones marécageuses, ont dû être stabilisés par des techniques de surcharge et des remplacements de certaines poches de terres par des empierrements permettant un drainage des sols. Ce sont des techniques lentes, mais qui sont les moins agressives en termes de respect environnemental.

Toutes ces adaptations ont pris du temps et le chantier de la phase 2 devrait se clôturer fin octobre 2019. Concernée par des problèmes géologiques – parois rocheuses instables – et structurels – remblais en gabions réalisés avec des matériaux évolutifs, type schiste –, la phase 1 doit également subir des travaux importants de sécurisation, avant toute mise en service. Ceux-ci sont prévus dans le marché de la phase 3.

La troisième phase des travaux a été adjugée l'année passée et les travaux ne pourront être notifiés qu'une fois les expropriations réalisées. Celles-ci sont en cours et dépendent des négociations entre le Comité d'acquisition et les propriétaires. Le délai prévu pour les travaux de cette phase 3 est de deux ans calendrier.

Le dernier tronçon doit encore être adjugé. Le cahier spécial des charges est terminé et suit son circuit de validation administratif, car il doit être validé par la SOFICO. Le délai prévu pour cette quatrième phase est aussi de deux ans et une partie des travaux des phases 3 et 4 pourrait se chevaucher.

Enfin, il n'y a pas eu de réunion récente organisée avec les communes de Huy et de Modave. Des réunions seront organisées avec les autorités communales, entre autres avant démarrage des travaux, et ce en vue de coordonner les travaux et les plannings des différents chantiers.

## Réplique de la députée Caroline Cassart

Merci, Monsieur le Ministre, pour les différents éléments.

Je reviendrai sur ce dossier, mais en tant que nouvellement élue, c'est un dossier pour lequel j'ai beaucoup d'affection et que je souhaite vraiment faire avancer que je voulais déjà faire le point avec vous.

Je comprends très bien la réponse et les différents éléments de retard que vous m'avez donnés.

Ce que je souhaite vraiment, Monsieur le Ministre, c'est que ce dossier soit une priorité, qu'il soit suivi, que l'on ne revienne pas dans un an en me disant : « Le comité d'acquisition ou les expropriations sont en cours, mais on n'a pas eu de contacts », parce que j'ai aussi des gens qui me contactent en me disant : « On ne nous a jamais rien demandé ».

Vous dites : « Fin de la deuxième phase au mois d'octobre, voire réhabilitation de la première phase avec un chevauchement avec la troisième phase ». On parle de deux fois deux ans. Il faut vraiment mettre le curseur par rapport à ce dossier.

Je vous tiendrai au courant des éléments de terrain. Avec l'administration et avec votre cabinet, on regardera pour faire au mieux pour que ce dossier puisse avancer.